



Institut
eXposUM
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

APPEL à PROJETS **RECHERCHE** 2023

Institut ExposUM *L'exposome émergent*



ExposUM est une initiative de l'Université de Montpellier et de ses partenaires¹ visant à établir un institut hors-murs et décloisonné de référence pour l'étude, la formation et l'interaction science-société, des déterminants environnementaux de la santé humaine. Lauréat de l'appel à projet ExcellenceS (PIA4) et soutenu par la Région Occitanie, ExposUM est financé à hauteur de 46,4 M€ sur la période 2022-2030.

CONTEXTE & OBJECTIF

L'exposome correspond à l'ensemble des expositions tout au long de la vie aux facteurs environnementaux et sociaux dont les effets propres, combinés aux caractéristiques intrinsèques des individus, sous-tendent la santé ainsi que l'apparition, l'évolution et la gravité des maladies infectieuses ou non transmissibles humaines. En ce sens, il est le pendant environnemental du génome, avec lequel il interagit tout au long de la vie des individus.

L'Axe Recherche de l'Institut ExposUM a pour ambition d'accélérer l'acquisition de connaissances primaires de manière interdisciplinaire, coordonnée et non segmentée sur les champs d'étude de l'exposome relevant des quatre piliers :

1. Renforcer la surveillance des expositions dans l'environnement,
2. Affiner la compréhension de l'écologie des hôtes, des agents pathogènes, des réservoirs et des vecteurs selon une approche 'une seule santé' (*One Health*),
3. Améliorer les connaissances fondamentales des mécanismes biologiques,
4. Étudier les conséquences sur la santé humaine.

De manière transversale, la dimension "science des données" (au sens large) peut être présente sur tous les piliers autant d'un point de vue méthodologique (nouvelles méthodes) que pour l'exploitation et la valorisation des résultats.

Pour ce faire, l'Institut ExposUM organisera chaque année un appel à projet (AAP) de recherche, sur fonds ANR et Région Occitanie, jusqu'en 2030. Chaque AAP portera sur une thématique différente, volontairement large ou multiple, relevant des contextes, des processus, des patrons ou des méthodes, et incluant des recherches relevant des quatre piliers sus-cités².

Conformément aux ambitions retenues par l'appel ExcellenceS, l'Institut ExposUM incitera fortement les projets de recherche transdisciplinaire, orientée au Sud, l'initiation de nouvelles collaborations, la mise en valeur de ressources locales et régionales (en particulier les plateformes technologiques), sans que ces aspects constituent des critères d'éligibilité (cf. *infra*). Enfin, les projets devront autant que possible s'inscrire dans la démarche de science ouverte, en rendant les données générées faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR).

¹ Cirad, CNRS, Ifremer, INRAe, Inria, Inserm, IRD, ENSCM, Institut Agro, CHU Montpellier, ICM, Région Occitanie

² Mais il n'est pas attendu que les projets s'inscrivent dans chacun des 4 piliers.

AAP 2023

L'intitulé de l'AAP 2023 de l'Institut ExposUM, proposé par son Conseil d'Orientation & d'Évaluation de la Recherche (COER) et validé par son Conseil d'Orientation Scientifique & Stratégique (COSS), est l'**exposome émergent**.

On considère qu'une partie de l'exposome (exposition(s) et éventuelles réponses biologiques associées) est émergente si elle présente, ou est susceptible de présenter à l'avenir, au moins une de ces propriétés :

- une nature inédite (exposition mise en évidence dans les dernières années, e.g. les microplastiques),
- un patron spatial récemment modifié (nouveaux contextes/zones de présence, sources, e.g. les arboviroses),
- un patron temporel récemment modifié (augmentation de la durée/fréquence d'exposition, de sa vitesse de propagation, e.g. la lumière bleue).

MODALITÉS DE SOUMISSION

Le projet doit être rédigé préférentiellement en anglais à partir de la matrice disponible sur : https://www.umontpellier.fr/wp-content/uploads/2022/12/Matrice_AAP-version-0812.docx en respectant les indications figurant sur cette dernière (**attention : aucune annexe acceptée**)

Dépôt du dossier sur le site : <https://exposum.sciencesconf.org/>³ par le porteur principal (1 dépôt par projet)

Envoi de sécurité :

- du dossier en format PDF à intituler NomUMR_NomPorteur.pdf,
- à l'adresse exposum-aap@umontpellier.fr,
- en précisant [AAPR] en objet du mail,
- en mettant en copie le/la directeur.trice de l'unité.

Avant le 07 avril 2023 (14h00, heure de Paris)

MODÉRATION DU NOMBRE DE PROJETS PAR UNITÉ

Dans l'éventualité d'un grand nombre de projets soumis, les directrices et directeurs d'unité sont appelés à modérer le nombre de dossiers déposés selon les paliers suivants :

Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'unité	Nombre maximum de projets déposables
< 30	1
< 60	2
< 100	3
≥ 100	4

DÉPENSES ET MONTANT TOTAL

Les financements devront être expressément justifiés par le projet, ils devront être bornés entre 100 et 300 k€ pour une durée maximale de 3 ans. Les dépenses éligibles comprennent les salaires (jeune chercheur, ingénieur d'étude ou de recherche, mais pas de contrats doctoraux, lesquels seront financés dans le cadre d'ExposUM par un autre mécanisme), du fonctionnement (rappel : les « frais de gestion » de laboratoire ne sont pas éligibles) ou de l'équipement (avec une limite de 10 k€ pour l'équipement). S'agissant de fonds ANR, ils ne pourront financer que le personnel recruté sur projet (post-doctorants, ITA) au sein des unités de recherche du consortium⁴.

CALENDRIER

Ouverture officielle : 9 décembre 2022

Ouverture de la plateforme de dépôt : 1^{er} février 2023

Date limite de soumission par les porteur.ses de projet : 7 avril 2023, 14h00

Diffusion des résultats : première quinzaine de juillet 2023

Début des projets : septembre 2023

ÉLIGIBILITÉ

Ne seront traités que les dossiers respectant les trois critères suivants :

1. Le projet doit avoir pour porteur principal un membre affilié à une structure de recherche relevant du consortium⁵ de l'établissement public expérimental. Les Unités d'Appui et de Recherche (UAR) ne peuvent pas candidater en tant que porteur au présent AAP, mais peuvent participer en tant que partenaires d'un projet.

2. Le projet doit avoir l'ambition de produire des connaissances relatives à l'exposome – *i.e.*, tout déterminant de la santé humaine d'origine environnementale – et s'inscrire dans le périmètre thématique de l'appel à projet en cours.

Cette adéquation doit être évidente dès le résumé du projet.

3. Respect des règles de financements des projets PIA4 telles que définies par l'ANR (voir <https://anr.fr/fr/rf/>) et celles imposées par le présent appel (cf. *supra*).

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets sont évalués en une étape unique sur la base du seul dossier déposé (pas de tour de réponse aux rapports ni d'entretien). L'évaluation comporte une partie scientifique, comptant pour deux tiers, et une partie péri-scientifique, relevant de la stratégie de l'Institut et du site.

⁴ Les partenaires hors consortium ne pourront bénéficier de financements que via la facturation de prestations (les fonds restant gérés par l'unité de recherche du porteur).

⁵ Voir liste des UMR et plateformes éligibles en dernière page

L'évaluation scientifique sera réalisée de façon indépendante par deux rapporteurs extérieurs anonymes, potentiellement choisis parmi les suggestions demandées dans le dossier, amenés à juger les éléments suivants du projet déposé :

- son intérêt scientifique et son originalité,
- ses qualités méthodologiques,
- son potentiel d'impacts (fondamentaux comme appliqués),
- sa faisabilité (au regard des partenaires, du calendrier et du budget présentés).

L'évaluation péri-scientifique sera réalisée de façon concertée par deux membres du COER et visera à valoriser les qualités suivantes :

- la transdisciplinarité, l'initiation de nouveaux partenariats,
- la dimension *One Health*, santé globale,
- le partenariat au Sud,
- le potentiel d'application sanitaire,
- la transposition des résultats en formation et interaction science-société,
- la capitalisation sur les ressources locales, régionales, et les autres projets, déposés ou en cours, du périmètre de l'Institut ExposUM.

ENGAGEMENTS DU/DE LA PORTEUR/SE

- respecter, dans le cadre de la conception et la mise en œuvre du projet soumis au présent Appel à Projets, les valeurs et principes d'intégrité scientifique destinés à garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux de tout travail de recherche, visés à l'article L.211-2 du Code de la recherche et énoncés par la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et la Charte relative à l'intégrité scientifique de l'Université de Montpellier,
- respecter, le cas échéant, le protocole de Nagoya,
- faire figurer les logos de l'Université de Montpellier, de France 2030 et de l'Institut ExposUM dans tous les documents relatifs à la réalisation du projet,
- faire parvenir à l'Institut (exposum-aap@umontpellier.fr), un rapport à mi-parcours et un autre au plus tard deux mois après la fin du projet (bilan financier et rapport synthétique) qui pourra être utilisé dans les supports de communication de l'Université selon un modèle transmis avec le courrier de notification,

- appliquer la charte de signature des publications de l'UM en vigueur à toutes les productions scientifiques ; respecter les dispositions liées à la science ouverte et la Loi pour une république numérique (publication en *open access*). Les porteurs des laboratoires sous-tutelle UM déposeront le texte intégral des publications dans l'archive ouverte HAL-UM (<https://hal.umontpellier.fr/>),
- effectuer les démarches d'obtention des autorisations/agréments de recherche nécessaires dans les secteurs réglementés (organismes génétiquement modifiés, utilisation d'animaux à des fins scientifiques, données de santé, utilisation des ressources génétiques et partage des avantages en résultant, bioéthique...).

LISTE DES STRUCTURES DE RECHERCHE POUVANT CONTRIBUER À L'INSTITUT EXPOSUM

ABSYS, AGAP, AIDA, ALYENA, AMAP, ANALYSES, ART-Dev, ASTRE, BC2M, BCM, BioWooEB, BPMP, CBGP, CBS, CDE, CEE-M, CEFE, CEMIPAI, CEPEL, CERCOP, ChimEco, CRBM, CREAM, DD, DEFE, DGIMI, DIADE, DIASCOPE, DMEM, ECO&SOLS, ECOTRON, EDSM, ESPACE-DEV, EuroMov DHM, Forêts et Sociétés, G-EAU, GECO, Génopolys, GM, HortSys, HSM, IATE, IBMM, ICGM, ICSM, IDEDH, IDESP, IEM, IES, IGF, IGH, IGMM, IHD, IHPE, IMAG, IMAGINE, INM, INNOVATION, INTERTRYP, IRCM, IRIM, IRMB, ISDM, ISEM, ITAP, L2C, LBE, LBN, LDP, LEPSE, LIRDEF, LIRMM, LISAH, LMGC, LPHI, LSTM, LUPM, MARBEC, MISTEA, MIVEGEC, MMDN, MOISA, MRE, MRM, MSH Sud, OREME, PCCEI, Pech Rouge, PHIM, PhyMedExp, QualiSud, Recyclage et Risque, SantESiH, SELMET, SENS, SPO, Sys2Diag, TETIS, TransVIHMI, Vassal, VBIC

GOVERNANCE DE L'INSTITUT EXPOSUM

Comité de Direction (CoDir)

Éric Delaporte (dir.), Aurélie Binot, Charlotte Boullé, Mircea Sofonea.

Chargée de projet

Elodie Suttling.

Conseil Scientifique et d'Orientation Stratégie (COSS)

Jacques Mercier (prés.), Amaria Baghdadli, Bernadette Bensaude-Vincent, Pascal Demoly, Delphine Destoumieux-Garzon, Didier Fontenille, Sylvain Gandon, Julie Pannequin, Denis Pesche, Éric Servat, Coumba Toure Kane, Muriel Vayssier-Taussat, Laurent Visier.

Conseil d'Orientation et d'Évaluation de la Recherche (COER)

Charlotte Boullé, Anca Mirela Chiriac, Constance Delaby, Jacques Gardon, Alexandre Hobeika, Clément Jonquet, Antonio Maraver, Mircea Sofonea, Annelise Tran.

